

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'impôt sur le revenu

Il est hors de doute que l'opposition fera de son mieux pour obtenir le rejet du projet d'impôt sur le revenu, arrêté d'accord avec le gouvernement et la commission de la réforme fiscale.

Les orateurs de la droite et ceux du centre s'efforcent en effet, dans leur amour du *statu quo* et dans leur parti pris d'hostilité contre toutes les réformes, de faire croire que l'adoption de l'impôt sur le revenu, même dans les conditions particulièrement anodines préconisées par M. Rouvier nous conduirait aux pires désastres.

Ils racontent notamment qu'il aurait pour effet de faire fuir les capitaux à l'étranger.

On peut leur répondre que cet impôt fonctionne en Angleterre et en Allemagne et il n'a pas eu pour effet, de faire fuir en d'autres pays les capitaux anglais ou allemands.

Il fonctionne également dans la plupart des cantons suisses et dans le canton de Vaud, il est établi sous la forme d'un impôt progressif, or, d'un avis général, il a donné en Suisse les meilleurs résultats au point de vue financier.

Il a donné dans d'autres nations des résultats décisifs, pourquoi vouloir qu'en France, cet impôt, qui établit la justice en matière fiscale, ne nous donne que des mécomptes ?

Cette thèse n'est pas nouvelle, puisqu'en 1881 Gambetta la soutenait dans un de ses plus éloquents discours.

Après, avoir montré, que cet impôt était le plus juste, le plus équitable, le plus moral de tous, il s'écriait : « On dit : Comment, vous allez établir cet impôt, ce sera un impôt de vérification intolérable. Je réponds deux choses : d'abord cet impôt existe dans beaucoup de pays, et n'y a pas donné lieu aux récriminations et aux plaintes dont on nous menace d'avance.

En second lieu, je connais dans notre beau pays de France, beaucoup d'impôts qui occasionnent infirmité plus de tracasseries et contributions : L'impôt sur les boissons, sur la circulation, l'exercice chez le distillateur et chez le fabricant. C'est une objection qui ne doit pas nous arrêter.

Il y aura des dissimulations, c'est possible, quoique je croie que dans ce pays le caractère naturel soit plus franc, qu'ailleurs et que nous soyons moins hypocrites et moins dissimulés que beaucoup de nos voisins, qui se donnent des brevets de vertu parce qu'ils se les décernent eux-mêmes. Nous recommandons ces fortes paroles aux républicains qui pourraient hésiter.

Qu'ils se disent que l'heure est venue d'aboutir. Lorsqu'un homme qui présente autant de garanties que M. Rouvier présente à la Chambre un projet d'impôt sur le revenu, on peut être certain que ce projet n'est pas de nature à ébranler le crédit public.

Il y a longtemps que le pays attend de ses représentants un peu plus de justice dans l'impôt.

Des promesses ont été faites, il faut les tenir.

C. R.

Les frais de justice

La question des frais de justice est de nouveau revenue sur l'eau, au cours de la discussion du budget, ce qui, d'ailleurs, ne l'a aucunement fait sortir des limbes où elle languit.

Il faudrait bien songer, cependant, à réduire un peu, et même beaucoup, ces terribles dépenses, qui rendent l'accès des tribunaux à peu près impossible aux gens peu fortunés, à ceux qui ne sont pas assez pauvres pour avoir droit à l'assistance judiciaire et qui reculent devant les exigences des hommes d'affaires.

Il faudrait aussi empêcher l'égoïsme systématique, sorte de meurtre moral, de ces petits débiteurs, pour qui les frais atteignent et dépassent même le total du principal. Il y a là un

mal abominable, une violation scandaleuse de toutes les notions de justice et d'équité.

En fait, rien ne devrait coûter moins cher que la justice. Tout citoyen devrait pouvoir se faire donner raison pour une somme minime, sans avoir à entretenir une légion d'intermédiaires qui se rient sur le justiciable avec une sorte de rage furieuse et pressent l'infortuné comme s'il s'agissait d'un citron.

Réduire véritablement les frais de justice à leur plus simple expression, et ne pas permettre que les citoyens obligés d'avoir recours aux lois, soient fondés à se demander, en sortant du tribunal, s'ils ne viennent pas de traverser la forêt de Bondy, ce serait faire œuvre démocratique, et il n'y aurait qu'une seule voix en France pour féliciter le Parlement qui voterait cette réforme.

La loi sur le Monopole des Inhumations

Voici la loi qui a été promulguée au Journal officiel, portant abrogation des lois conférant aux Fabriques des églises et aux Consistoires le monopole des inhumations.

Article 1^{er}. Le droit attribué aux Fabriques et Consistoires de faire seuls toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la pompe et la décence des funérailles, en ce qui concerne le service extérieur, cessera d'exister à dater de la promulgation de la présente loi.

Art. 2. Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant exclusivement le transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations, appartient aux communes, à titre de service public. Celles-ci peuvent assurer ce service soit directement, soit par entreprise en se conformant aux lois et règlements sur les marchés de gré à gré et adjudications en matière de travaux publics.

Les fournitures et travaux mentionnés ci-dessus donnent lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par les Conseils municipaux et approuvés par le préfet, ou par décret, s'il s'agit d'une ville avant plus de trois millions de revenus. Dans ces tarifs aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations à l'église ou au temple.

Tous objets non compris dans l'énumération ci-dessus sont laissés aux soins des familles.

Le matériel fourni par les communes devra être constitué en vue aussi bien d'obsèques religieuses de tout culte que d'obsèques dépourvues de tout caractère confessionnel.

Le service est gratuit pour les indigents.

Les Fabriques, Consistoires ou autres établissements religieux ne peuvent devenir entrepreneurs du service extérieur.

Dans les localités où les familles pourvoient directement ou par les soins de Sociétés charitables laïques, en vertu d'anciennes coutumes, au transport ou à l'enterrement de leurs morts, les mêmes usages pourront être maintenus avec l'autorisation du Conseil municipal et sous la surveillance du maire.

Art. 3. Les Fabriques et Consistoires conservent le droit exclusif de fournir les objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et la décoration intérieure et extérieure de ces édifices.

Le service attribué aux Fabriques est gratuit pour les indigents.

Art. 4. Dans les localités où le monopole des pompes funèbres s'exerce par les entrepreneurs, les traités réguliers existant entre les Fabriques ou Consistoires et ces entrepreneurs, au moment de la promulgation de la présente loi, seront maintenus jusqu'à leur expiration, sauf réserves contraires ; mais, en ce cas, le bénéfice résultant du service

extérieur sera versé par l'entrepreneur dans la caisse municipale.

Les tarifs et règlements existants continueront à être appliqués jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés dans les formes légales.

Si le matériel à l'usage du service extérieur appartient aux Fabriques et Consistoires, ces établissements seront tenus d'en faire la remise aux communes, lesquelles seront également tenues de le reprendre pour sa valeur estimative.

Les conventions amiables qui seraient conclues entre les intéressés par application de la dispositions qui précède seront soumises à l'approbation du préfet. A défaut d'accord, il sera statué par le conseil de préfecture.

Art. 5. Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, les dispositions des lois et décrets sur l'organisation des pompes funèbres, et notamment des décrets des 28 prairial an XII, 18 mai 1806, 18 août 1811.

Est aussi abrogée, la disposition de l'article 37 du décret du 30 décembre 1809, qui met l'entretien des cimetières à la charge des Fabriques.

Art. 6. La présente loi n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suivra sa promulgation.

Art. 7. Un règlement d'administration publique déterminera les conclusions dans lesquelles la présente loi sera appliquée.

Art. 8. La présente loi est applicable à l'Algérie.

Triste constatation

Et la guerre ne paraît pas devoir prendre fin.

La grande bataille de Moukden n'a pas lieu, bien qu'on annonce tous les matins qu'elle va commencer le lendemain.

Quant à Kouropatkine, il mûrit son plan et se demande jusqu'où il portera la prochaine fois sa fulgurante marche en arrière.

Par exemple, je voudrais bien savoir ce que fait, au milieu de tout cela, le respectable Dieu des Armées.

Si le Seigneur a tiré tous les hommes de la même fange...

Cette supposition m'inspire diverses réflexions.

La première est que le Seigneur aurait pu prendre quelque chose de plus propre pour fabriquer notre pauvre humanité.

Ce n'est vraiment pas la peine d'être le maître du monde pour choisir si fâcheusement en matière première.

Il est vrai qu'au dire des philosophes, les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés.

La seconde de mes réflexions est qu'en m'exprimant ainsi, si j'ose m'exprimer ainsi, je viens de commettre le plus lâche des plagiat.

Où j'en suis qu'un plagiaire (bien que n'habitait aucune espèce de plagie) attendu que ce qui figure au commencement de cet article a été dit avant moi par un certain Musset, lequel a écrit les confessions d'un enfant du *Siècle*, journal quotidien.

Néanmoins, poursuivant la supposition, je dirai que si nous sommes tous venus du même endroit, le Seigneur ne doit avoir aucune préférence pour les uns ou pour les autres.

Pourquoi, par exemple, accorderait-il sa protection aux Japonais plutôt qu'aux Russes.

Il sont également ses enfants.

Je sais bien que les uns sont blancs et les autres jaunes, mais la chose est sans importance au fond, parce que cette différence est plus apparente que réelle.

Les Japonais, comme les Chinois sont d'anciens blancs devenus jaunes, le plus naturellement du monde, par suite de la constipation opiniâtre née chez eux de l'usage extrême du riz.

Cette constatation scientifique une fois posée, il faut savoir pourquoi le Dieu des armées favorise les uns au détriment des autres.

Des deux côtés, des gens bien informés, assurent que le ciel est pour eux. Serait-ce, en réalité, qu'il ne pencherait en faveur de personne ?

Et ne faudrait-il pas en tirer cette conclusion que nous ne savons rien de tout ce qui se passe en dehors de ce globe terraque ? C'est bien désolant.

AUTOUR DES CERCUEILS

Les sujets gais ne me déplaisent pas. Je suis de l'avis du bon Rabelais, lequel, comme vous l'avez entendu dire probablement, estimait qu'il valait mieux s'adonner aux écrits joyeux qu'aux travaux mélancoliques.

C'est pourquoi nous allons, si vous le voulez bien, nous occuper des cercueils.

N'allez pas vous récrier, et souvenez-vous de la chanson de cet homme en belle humeur qui commençait par affirmer le plaisir qu'il prenait à regarder un corbillard.

C'est qu'il ne songeait point à la mort, non plus qu'aux désagréments de la maladie. Il pensait seulement qu'après une existence bien remplie, il n'était pas désagréable de s'en aller en voiture.

Il ne s'agit que de s'entendre et de se placer à un heureux point de vue.

Aussi n'est-ce point sans regret que je lisais récemment dans les gazettes que les ouvriers en cercueils américains, ne parvenaient pas à vaincre la tristesse qu'ils puisaient dans l'exercice de leur profession.

Rien ne m'a semblé plus bizarre.

Comment les ouvriers en cercueils peuvent-ils devenir moroses, lorsque depuis la plus haute antiquité, et certainement au moins depuis la mémorable aventure du nommé Hamlet, prince danois, racontée par un sieur Shakespeare, lequel signait, paraît-il, les pièces de Bacon, qui ne se décidait pas à avoir officiellement le génie dramatique...

Ah ! mais ! Je ne sais plus du tout où j'en suis !

Ah ! m'y voici !... Je disais que les ouvriers en cercueils ont tort d'être tristes, alors que les fossoyeurs sont si gais.

Est-il un homme plus hilare qu'un fossoyeur ? Les Portugais eux-mêmes, en dépit de leur vieille réputation, ne sauraient l'emporter sur les gens qui nous mettent en terre, sous le rapport de l'humeur folâtre.

Quoi qu'il en soit, les « cercueillers », — je ne sais pas si c'est le nom, mais ça m'est bien égal et à vous aussi, sans doute ? — dans un accès de misanthropie, s'étaient déjà mis en grève il y a un peu plus d'un an, si j'ai bonne mémoire, demandant une réduction des heures de travail sous prétexte que leur métier procure des idées noires à tous les membres de la corporation, et qu'il faut combattre ces lugubres dispositions par des distractions variées, si l'on veut éviter le suicide.

La grève n'ayant pas été couronnée de succès à cette époque, ces braves citoyens viennent de la recommencer.

Les fabricants de cercueils, qui voyaient l'existence en rose les jours précédents, ont été pris à leur tour d'une tristesse aussi profonde que celle du célèbre Olympio.

Faut-il ou ne faut-il pas céder ?

La question est pressante, car les exigences de la consommation sont toujours impérieuses. Le cercueil n'est peut-être pas indispensable pour vivre, mais il est difficile de s'en passer quand on est mort, dans l'état actuel de la civilisation, et surtout dans la saison où nous sommes.

Personnellement le conflit m'intéresse peu.

Je voulais seulement consigner ici l'originalité de cette grève, la première où, au lieu d'une augmentation de salaire, les ouvriers se soient avisés de demander une augmentation de gaité.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Frise d'un nouveau fort
Tokio, 1^{er} janvier, 7 h. matin.

Le fort de Shung-Chou-Chang a été pris d'assaut hier.

Le bombardement a provoqué plusieurs incendies dans la ville neuve.

La légation japonaise communique les dépêches suivantes :

Tokio, 1^{er} janvier.

On rapporte de l'armée assiégeant Port-Arthur que, conformément à leur plan, les japonais ont fait sauter le parapet du fort de Shung-Chou-Chang, samedi à dix heures du matin. Une fois l'explosion produite, ils ont fait l'assaut du fort, qu'ils ont entièrement occupé à onze heures. Une partie de l'ennemi s'est enfuie vers une hauteur située au sud du fort. L'autre partie a été ensevelie sous la terre soulevée par l'explosion.

Tokio, 1^{er} janvier.

L'armée assiégeant Port-Arthur rapporte au sujet de l'explosion du parapet du fort de Shung-Chou-Chang que l'amas de terre sous lequel a été enseveli une partie de l'ennemi a été déplacé. Deux officiers et plus de 160 soldats russes ont été ainsi retrouvés et faits prisonniers.

Ils déclarent qu'il y a encore 150 russes ensevelis par suite de l'explosion. On n'a pas encore fini d'examiner le butin, qui consiste en canons de campagne, canons-revolvers, etc.

Dans la soirée de samedi, notre détachement faisant suite au front est du fort de Paloung-Schan a fait sauter une partie de la vieille enceinte.

Escarmouches

Petersbourg, 31 décembre.

Le général Kouropatkine télégraphie à la date du 30 :

« Une patrouille de cosaques, commandée par le lieutenant Krasniansky, a pénétré, le 27 décembre, dans le rayon à la disposition de l'ennemi, près du village de Lidoutou. Elle s'est heurtée à une grande garde japonaise de plus de 20 hommes. S'étant lancée à l'attaque, la patrouille tailla en pièces presque toute la grande garde et fit prisonnier deux japonais.

Plusieurs cosaques remarquèrent le 28 décembre, un poste de cavaliers japonais près du village de Lidoutou, qui ne voulaient pas accepter le combat. Les cavaliers japonais se dispersèrent. Le cosaque volontaire Lemexhoff a fait prisonnier un dragon japonais.

» KOUROPATKINE. »

Rédaction de Port-Arthur

La légation japonaise communique la dépêche suivante :

Tokio, 2 janvier, 9 h. 55 matin.

L'armée de Port-Arthur annonce qu'une lettre du général Stessel demandant la capitulation a été reçue à 9 heures du soir.

Dans sa lettre au général Nogi, le général Stessel déclare que toute résistance est maintenant inutile.

Le Mikado a télégraphié au général Nogi en faisant l'éloge du général Stessel et en le priant de rendre les honneurs militaires au général Stessel, à ses chefs d'état-major et à ses hommes.

Le général Ijichi représente le général Nogi auprès des Russes avec pleins pouvoirs.

On croit savoir que les hostilités sont suspendues à Port-Arthur. Les officiers de l'état-major russe et japonais se rencontrent aujourd'hui à midi pour discuter les conditions de la reddition.

Evacuation des Forts

Tokio, 2 janvier.

Les Russes ont évacué, la nuit dernière et ce matin, plusieurs forts de Port-Arthur. Ils ont fait sauter la plupart des navires.

INFORMATIONS

Entre Ministres de la Guerre

Le ministre de la guerre a reçu, à l'occasion du 1^{er} janvier, la dépêche suivante du ministre de la guerre russe :

« A l'occasion de la nouvelle année, veuillez agréer, Excellence, comme représentant de l'armée amie et alliée, en mon nom et au nom des officiers du ministère, nos vœux les plus sincères de prospérité pour vous et pour l'armée française.

» Signé : Le général aide de camp SAKHAROW, ministre de la guerre. »

Le ministre de la guerre a répondu par la dépêche suivante :

« Je remercie sincèrement Votre Excellence des vœux qu'elle m'adresse, en son nom et au nom de l'armée russe, à l'occasion de la nouvelle année. Je la prie d'agréer pour elle et pour la glorieuse armée amie et alliée les souhaits de prospérité que je lui envoie de cœur au nom de toute l'armée française.

» MAURICE BERTEAUX. »

Fin de la crise marocaine

Samedi, à quatre heures, est arrivé à la légation de France, à Tanger, un courrier extraordinaire envoyé par notre consul à Fez, M. Gaillard, et apportant d'importantes nouvelles.

Dès que la lettre de M. Saint René Taillandier annonçant qu'il ne pouvait admettre le renvoi de notre mission militaire, et qu'il différait son ambassade, a été entre les mains du sultan, celui-ci a fait appeler M. Gaillard et, dans la conversation qu'il a eue avec lui, il a tenu à préciser deux points.

Le premier, c'est que le renvoi de la mission militaire lui avait été inspiré uniquement par des considérations budgétaires, et que si la mesure était considérée par la France comme ayant un caractère déplaisant, il s'arrangerait pour ne pas l'exécuter.

Le second c'est qu'il n'a pas cessé d'être disposé à continuer à recourir à nos conseils et à notre aide, dont il a pu déjà reconnaître l'efficacité et dans lesquels il a confiance, l'intérêt commun des deux pays étant évidemment de faire cesser l'anarchie qui déssole le Maroc.

Au sortir de l'audience du sultan, M. Gaillard a été admis à un conseil des vizirs dans lequel tous les membres du Makhzen lui ont donné l'assurance qu'ils étaient dans les mêmes sentiments que leur souverain.

Le Makhzen a annoncé qu'il ferait au ministre de France une réponse écrite qu'on attend aujourd'hui ou demain.

On considère donc la crise comme étant heureusement dénouée dans des conditions qui rendront l'entente plus facile à l'avenir entre notre représentant et le gouvernement marocain.

On reparte déjà du départ de l'ambassade qui se mettra en route pour Fez dès que M. Regnault, le commissaire de la Dette, que les besoins de son service avaient appelé à Paris et qui doit accompagner M. Saint-René Taillandier, sera rentré à Tanger.

Un combat aux environs de Tombouctou

Des officiers d'infanterie coloniale, retour du Soudan, arrivés hier soir à Bordeaux par le paquebot *Cordillère*, confirment la nouvelle.

Le dit combat aurait eu le cercle de Bamba pour théâtre. On affirme que ces Maures ne sont autres que ceux devant lesquels succombèrent les héros d'El-Moungar. Ils auraient pillé les villages du cercle de Bamba et massacré les indigènes de Tombouctou. On a envoyé une section d'infanterie et quelques spahis.

Bamba se trouve en aval de Tombouctou, à peu près au sommet de la boucle du Niger.

Petites Nouvelles

On annonce la mort du cardinal Langénieux, de Reims. Une des deux tours du célèbre château de Montrognon qui domine Clermont-Ferrand au sud, s'est écroulée samedi soir; ce château avait été construit en 1190 par Robert 1er, d'au-puis d'Auvergne.

La grâce des frères Crettiez, les auteurs des incidents de Cluzes, a été signée à l'occasion du 17 janvier par le Président de la République.

On annonce que l'Italie vient de signer la convention internationale concernant les navires-hôpitaux.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité au sujet de l'élection du 2e arrondissement. Ouvrez le Gaulois, organe des vieux républicains qui attachent républicainement le cocard tricolore du duc d'Orléans au drapeau fleurdelisé du comte de Chambord. Le Gaulois soutient l'ancien républicain.

Ouvrez le Pelican et toute la série des journaux d'Église. Vous y trouverez entre des annonces et des vœux de miracles, l'annonce du miracle prochain, l'élection de l'ancien républicain, et des vœux pour la réalisation de ce miracle.

Si, après cela, vous doutez que ce loyal loup de mer soit un républicain authentique, c'est que vous en êtes à croire que Brumaire fit l'Empire et que le comité de la rue de Poitiers fut une réunion de réactionnaires.

Voilà pourtant comme on enseigne l'histoire dans les écoles sans Dieu.

Revue de la presse locale

De M. Salamon, dans le Reformateur. L'année qui vient de s'écouler a montré à l'Europe et au monde entier que la République française était le plus constant champion de la paix générale par le droit des peuples et que sa diplomatie prudente et digne méritait la confiance des nations civilisées.

CHRONIQUE LOCALE

Concours agricole de Paris en 1905. Le Concours général agricole de Paris se tiendra en 1905, au Champ de Mars (galerie des machines), du lundi 20 au mardi 28 mars.

Pour être admis à exposer, les intéressés devront adresser à M. le ministre de l'Agriculture une déclaration écrite dont les modèles sont déposés à la préfecture (1re division, bureau de l'agriculture) et aux sous-préfectures.

Les déclarations doivent être parvenues au ministère de l'Agriculture, le 20 février 1905 au plus tard, dernier délai d'admission; pour les instruments et machines agricoles.

UNE VENGEANCE

DE COMÉDIENNE

Henri AUGU. Tout deux allaient enfin sortir et pouvoir donner suite à leur querelle mortelle, lorsque l'annonce d'un nouveau personnage vint les arrêter.

XVIII. Mistress Molly était entrée: Monsieur Morton, dit-elle, c'est un homme qui veut vous parler.

A moi, fit Morton, dans un pareil moment.

Il prétend avoir à vous communiquer des choses de la plus haute importance, et il assure que cela presse.

— Son nom ? — Sam.

Lui murmura Richard assez surpris. Et il ajouta, après avoir échangé un coup d'œil avec Henri.

Nous vous laissons, monsieur Morton. Intérieurement peut-être, il n'eût pas été fâché de rester, pour savoir ce que voulait le mendiant.

Il avait comme un mauvais pressentiment. Comme Richard et Henri allaient dépasser le seuil de la porte, Sam le rouge leur barra le passage.

— Ou courez-vous donc ainsi, mes bons messieurs ? leur demanda-t-il. Il avait l'accent goguenard, notre négrier, et son regard était plus méchant

et plus impertinent que d'habitude. — Que t'importe ? répondit Richard en affectant le dédain.

— Beaucoup, monsieur le vicomte... beaucoup, je vous assure. — Quel est son dessin ? pensa Henri qui se rappela les propositions que le mendiant lui avait faites.

et le matériel d'emballage, le 1er février 1905, dernier délai d'admission. Toutefois, en ce qui concerne les vins, cidres, poirés, et eaux-de-vie, la déclaration devra être adressée à la préfecture au plus tard le 1er février 1905, dernier délai d'admission.

Poids et mesures

La vérification périodique des poids et mesures commencera à partir du 9 janvier; à Cahors, elle aura lieu du 9 janvier au 11 février 1905, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir; A Figeac, du 16 janvier au 4 février de 1 heure à 4 heures du soir; A Gourdon, les 28, 29, 30 et 31 mars de 8 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

L'Office national du Commerce extérieur

La Chambre de commerce a reçu de M. le Ministre du Commerce la communication suivante: « L'Office national du commerce extérieur, institué par la loi du 4 mars 1898 et dont le siège est à Paris, 3, rue Feytaud, est aujourd'hui dans sa septième année d'existence.

Le développement continu des services de cet établissement public, dont le concours est de plus en plus sollicité par les industriels et les négociants français désireux d'étendre leurs relations d'affaires avec les marchés étrangers, montre combien le but qui le poursuit répond aux besoins de notre commerce.

« L'estime cependant qu'il ne serait pas inutile d'appeler à nouveau l'attention de nos industriels et de nos négociants à la recherche de renseignements susceptibles de faciliter l'écoulement de leurs produits au dehors, sur les services que peut leur rendre l'Office national.

« En s'adressant verbalement ou par écrit au directeur de l'Office national du commerce extérieur, les intéressés peuvent, en effet, se procurer des indications sur les points suivants:

« 1° Sur les matières ou produits que la France doit tirer du dehors pour son industrie ou son commerce de transit;

« 2° Sur les tarifs douaniers français et étrangers, les droits et taxes divers intéressant le commerce et la navigation;

« 3° Sur les produits susceptibles de trouver un débouché sur les marchés étrangers, dans les colonies françaises et les pays de protectorat, sur les conditions de paiement, d'emballage, sur la situation des marchés et, dans la mesure du possible, sur la nomenclature des maisons établies à l'étranger, dans les colonies françaises et les pays de protectorat;

« 4° Sur les entreprises à créer ou les affaires à suivre au dehors, sur les travaux publics et adjudications à l'étranger (communication du cahier des charges, plans, etc.); sur les affaires relatives aux questions de transport, c'est-à-dire renseignements sur les tarifs des chemins de fer français et étrangers et, sur les transports maritimes et fluviaux, en ce qui concerne les voyageurs et les marchandises, et l'indication des routes à suivre.

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle à Gramat, le mardi 17 et le mercredi 18 janvier, à neuf heures du matin, place du Marché, à Saint-Denis près Martel, le 27 janvier, à neuf heures du matin, près la gare.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une jeune revue dont la création s'imposait. La Femme nouvelle poursuit un double but: favoriser le développement intégral de la jeune fille; rassurer les familles trop souvent effrayées par la divergence d'idées et d'habitudes que l'instruction actuelle suscite entre parents et enfants. Chroniques littéraires, romans, saynettes, nouvelles, critique de la mode, notes de voyage, compte rendus de livres nouveaux.

« L'Office national du commerce extérieur, institué par la loi du 4 mars 1898 et dont le siège est à Paris, 3, rue Feytaud, est aujourd'hui dans sa septième année d'existence.

Tabacs

RÉCOLTE DE 1904

Nomination des experts de tabac

Titulaires MM. Cayla, ancien maire de St-Géry. Bessat, maire de Crayssac. Barry, propriétaire à Luzech. Sers, Philémon propriétaire à Douelle. Capmas, maire de Lagardelle. Garrigues, maire de Flauguac. Courdès, maire de Léntillac. Francoual, maire de St-Sulpice. Courdès, Louis, proprié à Cénévières. Gasc, maire de Grélaud. Sirvain, Marcellin, prop. à l'Hospitalet. Girma, maire d'Arcambal. Lalo, propriétaire à Cras. Matet, propriétaire à Gindou. Fauvel, propriétaire à Lanzac. Bénays, adj. au maire de Montcuq. Gouyguou, prop. à Strenguets.

Suppléants MM. Miquel, maire d'Espère. Ayral, Rémi, prop. à Seuzac (commune de Larnagol). Debons, maire de Larroque-Touzac. Sourdiès, maire de Lavercaillère. Dolpy, Louis, prop. à Souillac. Berrié, adj. au maire de Prayssac.

Clôture de la Chasse

La clôture de la chasse à tir de la perdrix, du lièvre et du chevreuil est fixée dans le département, du Lot au dimanche 15 janvier 1905.

CAHORS

LE PONT-NEUF

Dans une séance, en comité privé, le Conseil municipal de Cahors a adopté à l'unanimité des membres présents (25, si nous sommes bien informés) la restauration du Pont de Cabessut.

Le Conseil municipal a accepté en principe la proposition présentée par M. Picot, représentant de la maison Hennebique, la plus importante maison de béton armé, pour la restauration du vieux pont. Cette restauration du vieux pont sera faite dans le sens que nous avons indiqué et les travaux en seront commencés avant peu.

Il y aurait ainsi sur le devis prévu une économie considérable qui permettrait d'entreprendre d'autres travaux importants.

Tabacs

RÉCOLTE DE 1904

Nomination des experts de tabac

Titulaires MM. Cayla, ancien maire de St-Géry. Bessat, maire de Crayssac. Barry, propriétaire à Luzech. Sers, Philémon propriétaire à Douelle. Capmas, maire de Lagardelle. Garrigues, maire de Flauguac. Courdès, maire de Léntillac. Francoual, maire de St-Sulpice. Courdès, Louis, proprié à Cénévières. Gasc, maire de Grélaud. Sirvain, Marcellin, prop. à l'Hospitalet. Girma, maire d'Arcambal. Lalo, propriétaire à Cras. Matet, propriétaire à Gindou. Fauvel, propriétaire à Lanzac. Bénays, adj. au maire de Montcuq. Gouyguou, prop. à Strenguets.

Suppléants MM. Miquel, maire d'Espère. Ayral, Rémi, prop. à Seuzac (commune de Larnagol). Debons, maire de Larroque-Touzac. Sourdiès, maire de Lavercaillère. Dolpy, Louis, prop. à Souillac. Berrié, adj. au maire de Prayssac.

Clôture de la Chasse

La clôture de la chasse à tir de la perdrix, du lièvre et du chevreuil est fixée dans le département, du Lot au dimanche 15 janvier 1905.

CAHORS

LE PONT-NEUF

Dans une séance, en comité privé, le Conseil municipal de Cahors a adopté à l'unanimité des membres présents (25, si nous sommes bien informés) la restauration du Pont de Cabessut.

Le Conseil municipal a accepté en principe la proposition présentée par M. Picot, représentant de la maison Hennebique, la plus importante maison de béton armé, pour la restauration du vieux pont. Cette restauration du vieux pont sera faite dans le sens que nous avons indiqué et les travaux en seront commencés avant peu.

Il y aurait ainsi sur le devis prévu une économie considérable qui permettrait d'entreprendre d'autres travaux importants.

Le Banquet du 8 Janvier

C'est dimanche qu'aura lieu le banquet organisé par le Cercle de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors, en l'honneur de la formation de la Fédération des Cercles des Jeunes laïques du Lot.

C'est une fête fraternelle où tous les groupements laïques trouveront place, à laquelle tous doivent adhérer.

Ces manifestations sont assez rares, pour qu'il soit du devoir de tous nos amis de ne pas manquer l'occasion de venir dimanche affirmer leurs sentiments démocratiques et apporter un encouragement à l'œuvre des jeunes.

Il est nécessaire de se serrer les coudes et de s'unir en face des organisations cléricales, en ce moment surtout où le parti réactionnaire essaye de grouper les tout jeunes des campagnes.

Une action sérieuse mérite d'être engagée contre ces tentatives d'embrigadement sous la bannière des Croix, qui récemment dans le Lot fut

Palms académiques

La liste des officiers d'académie a paru dimanche à l'Officiel: parmi les nouveaux promus nous relevons les noms de nos compatriotes:

MM. de Andreis, procureur de la République à Figeac; Barreau, professeur de musique à Cahors; Battistelli, capitaine au 7e d'infanterie; Bénays, conseiller d'arrondissement du canton de Montcuq; Bercegol, percepteur en retraite à Puy-l'Évêque; Cambornac, ancien maire de Vers; docteur Castanié, de Latronquière; docteur Clary-Bousquet (Marcel), à Paris; Delmas, délégué cantonal à Payrac; Dupuy, conducteur des travaux des manufactures de l'Etat à Cahors; l'abbé Faret, curé à Castelnaud-Montrairat; Feyt, percepteur à Lauzès; Garnal, pharmacien à Cahors; Nicolai, secrétaire général de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors; Gratacap, ingénieur civil à Figeac; Jouffreau, chef de bureau à la Préfecture du Lot; Lacoste, juge de paix à Figeac; Lagardie, conducteur des Ponts et chaussées à Cahors; Manhiabal, economo de l'hospice à Cahors; docteur Ourradour, à Castelfranc; docteur Pendarie, à Montcuq; docteur Ravé, médecin militaire au 7e deligne; Sirven, architecte à Cahors; Solmiac, juge de paix; Vigouroux, pharmacien à Castelfranc.

Nos félicitations aux nouveaux promus.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de décembre:

Naissances, 16; se décomposant comme suit: 13 garçons, dont 3 naturels; et 3 filles; décès, 30, dont 19 du sexe masculin et 11 du sexe féminin; mariages, 3; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante: un de moins d'un an, trois de 20 à 39 ans, deux de 50 à 59 ans, dix de 60 à 69 ans, huit de 70 à 79 ans, deux de 80 à 89 ans, un de 91 ans.

PROGRAMME DES 5 ET 8 JANVIER 1905

Refrain des Acieries Massené. Les Diamants de la Couronne Auber. Thérèse (Valse) Jungl. L'Eclair (Fantaisie) Halévy. Trio Trac (Polka) Valdteufel.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

Remerciements

M. A. de Monzie, nous prie d'adresser ses remerciements à tous ses amis du Lot qui, à l'occasion de son mariage, lui ont adressé des témoignages de sympathie: il regrette de ne pouvoir, pour l'instant, répondre à tous individuellement.

Nos Compatriotes

MM. Granat, de Cazals; Pouget, de Saint-Cirgues; Delbos, d'Espéroux; Calmilles, de Cassagnes; Annès (Oscar), de Pomarède, ont été nommés employés à la Cie du chemin de fer Métropolitain de Paris.

Libre Pensée

Les membres de la société « Science et Raison » sont invités à assister à la réunion générale qui se tiendra à la mairie le dimanche 8 janvier à 9 heures 1/2 précises du matin.

Renouvellement du bureau; modification aux statuts; admissions. J. OZANNE

Tirage au sort

Le tableau de recensement des jeunes gens de la commune de Cahors appelés à participer au tirage au sort de la classe de 1904, qui doit avoir lieu le vendredi 20 janvier courant, vient d'être affiché sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville.

Les conscrits du canton Nord sont au nombre de 34 et ceux du Sud se chiffrent par 55.

Enseignement Primaire

Mlle Clouzet, directrice de l'école primaire supérieure de la place Croix-Paquet, à Lyon, est nommée directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles de Gourdon. (Emploi nouveau).

M. Foissac, professeur à l'école primaire supérieure de Martel, est nommé professeur (ordre des sciences), à l'école primaire supérieure de Luzech. (Emploi nouveau).

M. Aldebert, ancien instituteur, maître-surveillant à l'école des arts et métiers d'Anger, est nommé instituteur adjoint titulaire à Concorès, en remplacement de M. Bugès, appelé dans le Tarn.

Le froid

De toutes parts on signale le retour et la recrudescence du froid. Dans beaucoup de parties de la France la neige est tombée abondamment.

A Cahors, le froid est également très vil; une bise glaciale n'a cessé de souffler dimanche et lundi; le temps est très clair et très beau.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Foire. — La foire du 1er de l'an est sans contredit la plus forte de l'année, mais en raison du mauvais temps celle-ci a été sans importance. Pas de bestiaux au foirail et pas de truffes au marché.

La halle aux grains était peu garnie voici les cours: Blé, 18 fr. l'hectol. Mais, 15 fr. — Avoine, 8 fr. — Cerneaux, 28 et 30 fr. l'hectol. Pommes de terre, 4 fr. le sac. Châtaignes, 8 fr. — Volaille, 0,60 le demi-kilo. Dindons, 0,55 — En somme, mauvaise foire pour les marchands.

Montcuq

Foire du 31 décembre 1903. — Cette foire, une des plus fréquentées de l'année, n'avait rien perdu de sa renommée et malgré la rigueur de la température, les marchés étaient très bien approvisionnés sous tous les rapports.

Voici les principaux cours pratiqués: Bœufs d'attelage, de 600 à 900 fr. Il y avait hausse de plus de 50 francs par paire; il s'est opéré de nombreuses transactions. Les veaux se sont vendus de 0,75 à 0,90 le kilog. Beaucoup de mouvements d'affaires au champ de foire des moutons; les cochons gras se sont vendus de 40 à 47 fr. les 50 kilos selon qualité; il y avait baisse sur les porcs d'élevage. Les poules valaient 0 fr. 50 le 1/2 kilog.; les poulets de grains 0 fr. 60; les dindons de 0,50 à 0,55 les 500 grammes; les lièvres 5 fr.; les grives 0,60; les perdreaux 1 fr. 75; les lapins de garenne 1 fr. 50 pièce; les lapins domestiques 0,30 le demi-kilog.; les œufs 1 fr. 15 la douzaine; les pigeons 0,75 la paire.

Comme incident, il y a eu un porte-monnaie perdu et un porte-monnaie trouvé; dans les deux, une petite somme. Le perdu n'a pas été déclaré et l'autre n'a pas été réclamé.

A la halle aux grains le blé valait 18 fr. 50 l'hectol.; le maïs 15 fr.; les fèves 14 fr.; l'avoine 10 fr. et les pommes de terre 4 fr. 75.

Prochaine foire le samedi 14 janvier.

Vire

Dimanche vers 3 heures du soir M. Baras instituteur à Touzac se rendait à Vire, à bicyclette lorsqu'à 5 ou 600 mètres avant d'arriver chez lui, il tomba sur le talus de la route.

Des voisins aussitôt accoururent et le transportèrent à son domicile, où MM. le docteur Cassaignes et le docteur Delbreil appelés ont déclaré qu'il était atteint de paralysie.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Conférence. — Dimanche dernier, M. de Labarrière a fait à la mairie, salle du comité, devant un public assez nombreux une conférence sur la guerre russo-japonaise.

Etat civil du mois de décembre. — Naissance; Louis Danroc, rue des Pénitents. Edouard-Augustin Vaurie, rue des Pénitents. Décès: Antoine Delprat, 87 ans, boulevard de la République; Jean Feyt, 70 ans, à la Vitraque; Jacques Solignac, 88 ans, à Soupète; Alexis Orthal, 4 mois au Pont-de-Laque; Virginie Verdier, 77 ans, boulevard de la République.

Statistique. — Nous avons à enregistrer pour l'année 1904: 23 naissances 2 mariages, 25 décès. Comme l'on voit, c'est toujours malheureusement le chiffre des décès qui dépasse.

Remerciements

M. A. de Monzie, nous prie d'adresser ses remerciements à tous ses amis du Lot qui, à l'occasion de son mariage, lui ont adressé des témoignages de sympathie: il regrette de ne pouvoir, pour l'instant, répondre à tous individuellement.

Nos Compatriotes

MM. Granat, de Cazals; Pouget, de Saint-Cirgues; Delbos, d'Espéroux; Calmilles, de Cassagnes; Annès (Oscar), de Pomarède, ont été nommés employés à la Cie du chemin de fer Métropolitain de Paris.

Libre Pensée

Les membres de la société « Science et Raison » sont invités à assister à la réunion générale qui se tiendra à la mairie le dimanche 8 janvier à 9 heures 1/2 précises du matin.

Renouvellement du bureau; modification aux statuts; admissions. J. OZANNE

Tirage au sort

Le tableau de recensement des jeunes gens de la commune de Cahors appelés à participer au tirage au sort de la classe de 1904, qui doit avoir lieu le vendredi 20 janvier courant, vient d'être affiché sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville.

Les conscrits du canton Nord sont au nombre de 34 et ceux du Sud se chiffrent par 55.

Enseignement Primaire

Mlle Clouzet, directrice de l'école primaire supérieure de la place Croix-Paquet, à Lyon, est nommée directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles de Gourdon. (Emploi nouveau).

M. Foissac, professeur à l'école primaire supérieure de Martel, est nommé professeur (ordre des sciences), à l'école primaire supérieure de Luzech. (Emploi nouveau).

M. Aldebert, ancien instituteur, maître-surveillant à l'école des arts et métiers d'Anger, est nommé instituteur adjoint titulaire à Concorès, en remplacement de M. Bugès, appelé dans le Tarn.

Le froid

De toutes parts on signale le retour et la recrudescence du froid. Dans beaucoup de parties de la France la neige est tombée abondamment.

A Cahors, le froid est également très vil; une bise glaciale n'a cessé de souffler dimanche et lundi; le temps est très clair et très beau.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de décembre:

Naissances, 16; se décomposant comme suit: 13 garçons, dont 3 naturels; et 3 filles; décès, 30, dont 19 du sexe masculin et 11 du sexe féminin; mariages, 3; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante: un de moins d'un an, trois de 20 à 39 ans, deux de 50 à 59 ans, dix de 60 à 69 ans, huit de 70 à 79 ans, deux de 80 à 89 ans, un de 91 ans.

PROGRAMME DES 5 ET 8 JANVIER 1905

Refrain des Acieries Massené. Les Diamants de la Couronne Auber. Thérèse (Valse) Jungl. L'Eclair (Fantaisie) Halévy. Trio Trac (Polka) Valdteufel.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Foire. — La foire du 1er de l'an est sans contredit la plus forte de l'année, mais en raison du mauvais temps celle-ci a été sans importance. Pas de bestiaux au foirail et pas de truffes au marché.

La halle aux grains était peu garnie voici les cours: Blé, 18 fr. l'hectol. Mais, 15 fr. — Avoine, 8 fr. — Cerneaux, 28 et 30 fr. l'hectol. Pommes de terre, 4 fr. le sac. Châtaignes, 8 fr. — Volaille, 0,60 le demi-kilo. Dindons, 0,55 — En somme, mauvaise foire pour les marchands.

Montcuq

Foire du 31 décembre 1903. — Cette foire, une des plus fréquentées de l'année, n'avait rien perdu de sa renommée et malgré la rigueur de la température, les marchés étaient très bien approvisionnés sous tous les rapports.

Voici les principaux cours pratiqués: Bœufs d'attelage, de 600 à 900 fr. Il y avait hausse de plus de 50 francs par paire; il s'est opéré de nombreuses transactions. Les veaux se sont vendus de 0,75 à 0,90 le kilog. Beaucoup de mouvements d'affaires au champ de foire des moutons; les cochons gras se sont vendus de 40 à 47 fr. les 50 kilos selon qualité; il y avait baisse sur les porcs d'élevage. Les poules valaient 0 fr. 50 le 1/2 kilog.; les poulets de grains 0 fr. 60; les dindons de 0,50 à 0,55 les 500 grammes; les lièvres 5 fr.; les grives 0,60; les perdreaux 1 fr. 75; les lapins de garenne 1 fr. 50 pièce; les lapins domestiques 0,30 le demi-kilog.; les œufs 1 fr. 15 la douzaine; les pigeons 0,75 la paire.

Comme incident, il y a eu un porte-monnaie perdu et un porte-monnaie trouvé; dans les deux, une petite somme. Le perdu n'a pas été déclaré et l'autre n'a pas été réclamé.

A la halle aux grains le blé valait 18 fr. 50 l'hectol.; le maïs 15 fr.; les fèves 14 fr.; l'avoine 10 fr. et les pommes de terre 4 fr. 75.

Prochaine foire le samedi 14 janvier.

Vire

Dimanche vers 3 heures du soir M. Baras instituteur à Touzac se rendait à Vire, à bicyclette lorsqu'à 5 ou 600 mètres avant d'arriver chez lui, il tomba sur le talus de la route.

Remerciements

M. A. de Monzie, nous prie d'adresser ses remerciements à tous ses amis du Lot qui, à l'occasion de son mariage, lui ont adressé des témoignages de sympathie: il regrette de ne pouvoir, pour l'instant, répondre à tous individuellement.

Nos Compatriotes

MM. Granat, de Cazals; Pouget, de Saint-Cirgues; Delbos, d'Espéroux; Calmilles, de Cassagnes; Annès (Oscar), de Pomarède, ont été nommés employés à la Cie du chemin de fer Métropolitain de Paris.

Libre Pensée

Les membres de la société « Science et Raison » sont invités à assister à la réunion générale qui se tiendra à la mairie le dimanche 8 janvier à 9 heures 1/2 précises du matin.

Renouvellement du bureau; modification aux statuts; admissions. J. OZANNE

Tirage au sort

Le tableau de recensement des jeunes gens de la commune de Cahors appelés à participer au tirage au sort de la classe de 1904, qui doit avoir lieu le vendredi 20 janvier courant, vient d'être affiché sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville.

Les conscrits du canton Nord sont au nombre de 34 et

Figéac
Vérification de lait. — Vendredi matin, M. Bessières, commissaire de police, a procédé à la vérification de quarante-six échantillons de lait. Deux ont été reconnus comme trop mouillés. Procès-verbal a été dressé contre les délinquants et transmis au parquet.

Phénomène. — M. Oulié, ancien maire de Brengues, canton de Livernon, nous fait part d'un phénomène téatologique qui s'est produit dans son étale et qui mérite d'être signalé.

Il y a environ trois semaines, une de ses vaches a mis bas une génisse parfaitement constituée, mais complètement dépourvue de membres postérieurs. Elle a une certaine ressemblance avec le phoque. Elle se tient sur ses pattes de devant, s'allonge d'une façon admirable et grossit à vue d'œil.

Tribunal correctionnel. — Audience du 31 décembre :

Félix Soubrié, 35 ans, de la Fouillade (Aveyron), et Emile Gazanhes, 32 ans, du Vigan (Gard), tous deux sans profession ni domicile, poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés chacun à quinze jours de prison.

Louis Gash, 45 ans, de Saint-Pierre-Toirac, et Clotilde Cabriès, 58 ans, de la même commune, sont poursuivis pour vol et complicité de vol d'un baril d'eau-de-vie. L'affaire est renvoyée à huitaine.

Tentative de suicide. — Le nommé Espeysson, âgé de soixante-dix-sept ans, originaire de Bagnac, s'est précipité vendredi, en chemise, de la croisée de la clinique de l'hospice, où il a été admis comme pensionnaire. Dans sa chute, ce malheureux s'est brisé une jambe. Cet acte de désespoir est attribué à un dérangement cérébral dont le vieillard était depuis longtemps atteint.

Saint-Céré
Abattoir. — Pendant le mois écoulé, il a été abattu :

8 bœufs, 64 veaux, 17 moutons, 15 agneaux et 74 porcs, en tout 178 animaux qui ont donné 14,286 kilos de viande nette.

Résumé de l'année. — 104 bœufs, 1 vache, 2 génisses, 994 veaux, 261 moutons, 308 agneaux et 474 cochons ayant fourni 147,142 kilo de viande nette qui ont été livrés à la consommation.

Un veau et un mouton ayant été reconnus insalubres ont été enfoncés et quatre porcs atteints de ladrerie ont été remis à leurs propriétaires.

Gorses
L'école libre. — L'école de filles de notre commune a été ouverte malgré un rapport défavorable au point de vue de l'hygiène.

La question est importante, puisqu'il s'agit de la santé de jeunes enfants. Nous l'examinerons prochainement et soumettrons nos réflexions à qui de droit.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nomination. — Nous apprenons avec une vive joie et une vive satisfaction la nomination de notre ami et sympathique M. Daullac, adjoint au maire de Gourdon, au grade d'officier d'académie.

Cette récompense accordée par le gouvernement de la République sera accueillie avec plaisir par tous les vrais républicains de l'arrondissement de Gourdon.

Puisse-t-elle être, pour le canton de Gourdon, une conciliation pour les prochaines élections législatives, car cette récompense accordée à un de nos concitoyens les plus sympathiques, montre combien le gouvernement de la République a le souci d'attirer à lui tous les vrais démocrates.

Théâtre. — Le théâtre moderne, sous la direction Giscard-Galliano, ayant

noncé pour dimanche soir les *Cloches de Corneville*, pièce en quatre actes.

Cette représentation avait attiré beaucoup de monde malgré le froid intense qu'il faisait ce soir-là ; mais chacun savait que la direction avait pris toutes ses précautions et que la salle serait chauffée ; aussi personne n'avait hésité à s'y rendre et c'est devant une salle comble que cette pièce fut jouée.

L'interprétation fut des mieux réussies ; aussi nous nous permettons d'adresser aux artistes, au nom de tous les spectateurs, nos meilleurs compliments et en particulier à celle qui remplissait le rôle de Serpolette qui, jusqu'ici, a tenu les premiers rôles. Toutes nos félicitations aussi aux autres artistes et à la direction qui ne ménage rien pour être agréables au public.

Nous engageons vivement la population gourdonnaise à se rendre jeudi soir au théâtre moderne pour voir jouer cette belle pièce en quatre acte, *Giroflé Girofla*, sûre de trouver tous les aménagements désirables.

Bétaillé

Rectification. — M. le curé de Bétaillé nous adresse la lettre suivante en réponse à un entrefilet paru dans notre numéro du 25 décembre.

A Monsieur le Directeur du « Journal du Lot »

Monsieur le Directeur, Sous la rubrique : Leur tolérance ! Vous me faites l'honneur de me consacrer un entrefilet dans votre n° du 25 décembre. Une attaque appelle une riposte, vous n'hésitez pas à l'insérer.

Vous dites « que le citoyen Escaravage, ferme républicain et sincère libre-penseur » ayant eu la douleur de perdre son épouse, désirait lui administrer des obsèques civiles... et vous affirmez qu'il n'y a renoncé que contraint par la volonté ou les idées de la famille.

Que le citoyen Escaravage soit républicain et libre-penseur, je l'ignore, c'est son affaire et peu me chaut... cela ne lui donne pas le droit de dénaturer la vérité et ne vous autorise pas à dauber sur ma personne... même pour lui être agréable.

Pour le reste, je ne veux ni vous contredire, ni tomber d'accord avec vous. Mais s'il est vrai que l'Escaravage ambitionnait pour son épouse des obsèques civiles, pourquoi tout ce bruit à propos d'un culte dont il ne voulait pas ? Ne voyez-vous pas que votre libre-penseur est un peu ridicule avec ses exigences et ses prétentions d'un ferme croyant ? faites-le donc s'accorder avec lui-même.

Vous ajoutez « que le curé de la commune, prié de procéder à la levée du corps, refusa de se déranger... tant qu'Escaravage ne viendrait pas lui-même à l'église. » Et pourquoi ne pas dire : « les pieds nus et la corde au cou ? »

Malheureusement tout cela est pure trouvaille et votre histoire devient ici du roman. La vérité, la voici : à l'estafette venue pour m'annoncer le décès de la femme Escaravage et pour s'informer des obsèques religieuses, je dus exprimer l'étonnement et le regret de n'avoir pas été prévenu en temps utile et de n'avoir pu, in extremis, procurer les secours de la religion à cette bonne paroissienne.

Sur la déclaration alors faite qu'elle avait maintes fois, mais inutilement réclamé autour d'elle le ministère du prêtre, je fis observer qu'elle n'était pas responsable de son entourage, que la levée du corps et la cérémonie des obsèques auraient lieu à telle heure bien déterminée... mais que la messe du corps et le service de neuvaïne étant d'ordre facultatif. J'attendrais bonnement, pour y procéder, une demande formelle des intéressés. Tout est là. Le reste n'est que habileté et mensonge.

Trouvez-vous maintenant, M. le Directeur, que « ma prétention était ridicule » et seriez-vous d'avis par hasard que je devais sans sa permission ou contre son gré, imposer un surcroît d'obligation à votre « sincère libre-penseur » qui souhaitait, d'après vous, se régaler d'obsèques civiles ? Expliquez-vous et parlez clair une bonne fois.

Toujours est-il, ne vous déplaie, que ma décision a tenu bon jusqu'au bout, que la messe du corps et le service de neuvaïne n'ont été célébrés que... sur demande expresse et par qui de droit. Ce qui prouve : 1° que les libres-pen-

seurs, tout comme les autres, savent en rabattre lorsqu'il le faut ; 2° que ce qu'on vous a dit « de la miséricorde qui se perdait » et de mon changement d'attitude en prévision d'un « camouflet » n'est qu'une forfanterie de plus ajoutée à toutes les autres.

Et maintenant, Monsieur le Directeur du *Journal du Lot*, ceci soit dit sans vous offenser : Si j'avais, comme vous, l'avantage de diriger une feuille anticléricale, je ne serais pas fier, il me semble, du métier de sacristain et j'y regarderais à deux fois avant de mettre le nez dans des affaires de goupillon.

A votre réflexion finale : « Et c'est ça la tolérance des prêtres ! » Je réponds : Et c'est ça la véracité et la loyauté des libres-penseurs !!!

J'ai l'honneur de vous saluer.

ROUSSELLES,
Curé de Bétaillé.

Inutile de dire que nous attendons la réponse de notre correspondant.

Sarrazac

Un scandale. — Hier matin a eu lieu à l'Hopital-St-Jean l'enterrement civil d'un brave homme de la localité.

La veuve ayant fait acheter les cierges chez un parent, ou un ami de la famille, le curé déclara net qu'il refusait de faire l'enterrement s'il ne fournissait pas les cierges !...

La veuve écourée se passa alors du concours de cet homme désintéressé. On prévint aussitôt M. Louis-Jean Malvy, Conseiller général qui se trouvait à Crozes et l'enterrement civil eut lieu au milieu du concours de toute la population indignée et qui ne cachait pas son mécontentement contre le curé.

Au cimetière, M. Malvy a prononcé un discours ému.

Nous reviendrons sur ce scandale.

Bibliographie

Le transport de la glace aux Eaux-Bonnes

De *Le Monde Illustré* :

Pendant la durée de la saison, fort courte en cette région, la population des Eaux-Bonnes vit uniquement de petits commerces motivés par la présence des baigneurs.

Un des plus curieux est celui de la glace ; une dizaine de montagnards partent, chargés de mauvais sautiers ou de sandales de cordes, la peau de mouton sur le dos, le pic à la main ; ils grimpent par des pentes, ils se débattent sur des précipices, et, ayant atteint à grand peine les crevasses où la glace s'est accumulée, ils doivent attendre l'aube pour en faire leur provision.

Dès que le jour a paru, ils se mettent à la besogne, et après avoir extrait, selon leur force ou leur adresse, des cubes plus ou moins volumineux, d'une blancheur opaque et luisante, ils les chargent sur des brancards improvisés. Le fardeau, parfois de 60 à 70 kilogrammes, fond en route, il est vrai, et diminue de poids, mais ce n'est pas moins une besogne très rude et très aventureuse que sa descente, durant laquelle ces braves gens risquent vingt fois leur vie.

Le prix de tant d'efforts est pourtant dérisoire, car, après tant de fatigues et de dangers, ces intrépides travailleurs vendent cette glace à raison de cinq centimes le kilo !...

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6°. — Sommaire du 1^{er} Janvier 1904.

V^o Nacla : Courrier du dimanche. — Henri d'Almérés : L'inventeur des jouets mécaniques. — Camille Flammarion : Les Rayons N. — Jean Berthouy : Les trois filles de Pieter Waldorp (suite). — Mathilde Alanie : Ma cousine Nicole (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Olysses Barot : Le médecin des fous (suite). — H. de Balzac : Gobeck (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON

SOMMAIRE DU 1^{er} JANVIER 1905

TEXTE : Notes de la Semaine : Le Cancheimar, *Le Bonhomme Chrysale*. — Impressions d'Hiver : Sons le Mistleton, *Séverine*. — Scènes de la Vie Réelle : Les Etrennes du Facteur, *P. et V. Marguerite*. — Fantaisies Parisiennes : La Geste du Jour de l'An, *Emmanuel Arène*. — Echos de Paris, *Sergues*. — Poèmes Fautaisistes : L'Egarement, *Franc-Nohain*. — Le Livre du Jour : Les Monuments de Paris, *André Theuriot*; Croquis du Vieux Paris, *Georges Cain*; Le Musée de la Comédie-Française, *Jules Claretie*; Le Chemin de l'Oubli, *André Rivière*. — Causerie Théâtrale : Examen de Conscience du Critique, *Emile Laget*. — Musique : Le Vaisseau Fantôme, *Albert Dayrolles*. — Pages Oubliées : Le Joueur d'Orgue, *Caquette Mendès*; Ferme la Malle, *Georges Courteline*. — Revue des Livres : Poésie, *Mahot Dutré*. — Mouvement Scientifique, *Henri de Parville*. — Pages Etrangères, *Maurice Dumoulin*. — Mal d'Autrui n'est que Songe (roman), *Paul Bourget*.

GRAVURES : « Musique des Rues », aquarelle de Théodore Stein. — A travers l'Actualité : Portraits de M^{lle} Piérot, de M^m Louis Delamain et Henry Mayer. — L'Exposition des Travaux de Dames. — Les Tableaux célèbres ; la « Oueillette du Gai », par Henri Motte.

MUSIQUE : *Dédicace*, poème de F. Ruckert, musique de R. Schumann.

LECTURES POUR LA VEILLÉE : La Pièce nouvelle : Pièces à Récrire ; Cours d'Espéranto ; Saynète ; Jeux de la « Veillée ».

Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratuits d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressé 15, rue Saint-Georges, Paris.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2492 du 31 Décembre 1904

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Guerre Russo-Japonaise : Aux avant-postes en Mandchourie. — Port-Arthur : Obus de onze pouces rangés le long du chemin de fer. — Le transport des blessés japonais à Dainy, par des porteurs chinois. — Siège de Port-Arthur : Les troupes japonaises dans la tranchée. — Portraits des Généraux japonais Oku et Nogi.

Nos musées de Province : Le musée de Rouen ; Vue du musée-Bibliothèque. — Portrait de M. G. le Breton, directeur général des Musées. — La Vierge et les Saints, par Gérard David. — La Justice de Trojan, par Eugène Delacroix. — Bords de l'Oise (effet de matin), par F. Daubigny. — Saint Barnabé guérissant les malades, par Veronese. — M^{me} Vigée-Lebrun, par David. — Les Etangs de Ville-d'Avray, par Corot. — Portrait d'homme, par Velasquez. — Hercule terrassant l'hydre de Lerne, par Puget.

Principauté de Monaco : Le Théâtre de Monte-Carlo. — Entrée du Prince de Monaco. — Entrées Artistes. — Le Yachting Automobile : Après le Salon. — Nouveaux canots français et américains. — Le Congrès du Yachting.

Actualités Théâtrales : Les nouveaux Sociétaires de la Comédie-Française (Portraits). — M^{lle} Piérot. — M. Louis Delamain. — M. Henri Mayer.

Haiti : Alexis Nord, président actuel d'Haiti et chef du parti noir.

Roman illustré : *Voyage circulaire*, par Jean Pommerol. Illustrations de Vaccari. — Théâtres. — Echos par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

HAITI

De *Le Monde Illustré* :

La petite république indépendante d'Haiti a pour capitale Port-au-Prince, siège du gouvernement. Sans cesse bouleversée par des révolutions, elle est tombée en 1902 aux mains du parti noir, dit nordiste, dont le chef est le président actuel.

C'est là, gardé par de vieux canons qui baillent à travers les grilles, et par les baïonnettes de ses soldats déguenillés qu'Alexis Nord, négoce nonagénaire, se remémorant sur ses derniers jours les récits sanglants qui bercèrent sa jeunesse et les

splendeurs de la cour burlesque de Souloque, rumine de répondre à l'ancien Code Noir par un Nouveau Code Blanc.

Faute de colons à massacrer, la Constitution n'accordant qu'aux seuls Haïtiens le droit de propriété, il rendit financiers et commerçants — créanciers de l'Etat — responsables de la pénurie du Trésor, et changeant en preuves de complicité les ordres exécutés, il décida l'arrestation de quatre employés de la Banque nationale, établissement français.

Nos nationaux ont commencé à comparaître devant des politiciens transformés en juge, le 28 novembre, et les journaux des Antilles nous apprennent que, depuis, les enfants disparaissent de façon alarmante... Souhaitons que l'intervention de nos trois navires de guerre, en dépit de Monroë, plus puissante que les *houngas* et les sacrifices vaudoux, prouve enfin à Haïti « Pays libre » que le jour n'est pas encore venu « où le blanc sera, ur la terre, aussi rare que l'éléphant blanc ! »

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1674^e livraison (31 Décembre 1904).

Le Chevalier de Puyjalon, par H. de Charliou. — La « Gorge de la Mort » au parc de Yellowstone. — Un coup d'œil sur les grandes cités du monde, par Daniel Bellet. — La sténographie française, par Eugène Guénin. — La Tour de la lanterne, par M^{me} Savary. — Le Raz de marée des Iles Tomaton. — L'élevage de l'autruche aux Etats-Unis.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, Paris.

PHARMACIE

de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

Directeur : P. GARNAL

Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

URGENT Travail facile

chez soi bien payé, sans apprentissage. Comptoir Lyonnais, 30, r. République, Lyon.

La Femme Nouvelle

REVUE BI-MENSUELLE PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15

FRANCE : un an, 12 fr., 6 mois, 6 fr. 50. — UNION POSTALE : un an, 15 fr., 6 mois, 8 fr.

Le numéro : 50 centimes

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Boirac, Emanuel des Essarts, Gachon, Mairet, Caména d'Almeida, Charimont, Grammont, Charles Gide, Moye, Péliissier, Planchon, Navarre, Béguignon, Causseret, Dequaire, Pellissier, Ecole de Sévres, Ecole de Fontenay-aux-Roses, Louise George-Renard, Guy Chantepleure, Georges Lecomte, Paul et Victor Marguerite, J.-H. Rosny, Gabriel Franay, Jeanne Schulz, Mme Bérard, Mme Roy, etc., etc.

Un numéro spécimen sera envoyé contre 0 fr. 25 adressé à l'éditeur :

Fernand NATHAN, 18, rue de Condé, Paris (VI^e)

La Femme Nouvelle se trouve chez les PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER

2422389

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 89

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE

MIMI-PRINTEMPS

XIII

La Lettre aux Actionnaires

Thomas Rupert lui donna un modèle et elle copia une dizaine de lettres de rendez-vous pour des mines de zinc en Espagne.

Le banquier signa toutes ces lettres et les mit sous enveloppe.

— Voilà qui m'avance singulièrement, grâce à vous, mon gentil secrétaire.

— Lucienne allait se lever, mais son mari la retint.

— Attendez, ce n'est pas encore tout. Dans toutes les affaires, il y a la convocation pour tous ; celle-là se fait en assemblée, au grand jour ; il y a aussi la convocation intime pour les compères, comme on dit, les meneurs et les associés directs ; c'est une répétition à huis-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

clos de la comédie que l'on joue ensuite au public.

— Je ne comprends rien à ces choses.

— Sans doute, c'est pourquoi je vous les explique. Ainsi, au lieu d'écrire sur une feuille imprimée au nom de la banque, je prends un papier simplement à mon chiffre. Écrivez, chère belle, je dicte.

Lucienne, obéissante et indifférente, écrivit :

« Venez, je vous prie, samedi prochain à huit heures du soir, à Yverres, pour préparer ce dont nous sommes convenus. »

« Nous serons seuls. »

— Faut-il dater ? demanda Lucienne.

— Oui, mettez seulement mardi ; là, très bien, faites-en deux autres semblables, et je vais signer.

Lorsque Lucienne eut fini, Thomas Rupert prit les lettres et signa rapidement, mais il eut soin d'en oublier une, qu'il plia rapidement et mit dans son portefeuille.

Les adresses étaient mises d'avance. Il sonna et remit toutes les lettres à un domestique avec l'ordre de les porter à la poste, puis il remercia Lucienne en lui annonçant qu'il repartait pour Paris, où il resterait plusieurs jours.

La jeune femme éprouva un mouvement de joie.

— Non, dit Thomas, votre sort va changer.

Le banquier alla tout de suite chez Saint-Albin.

— Eh ! bien, lui dit celui-ci, aurai-je bientôt l'occasion de vous rendre un service ?

— Oui, mon cher, je tiens enfin ma vengeance.

— Vous n'avez donc pas réussi... — Pas précisément.

— Alors l'agneau disparaît pour faire place au loup.

— Vous l'avez dit.

— Que faut-il donc faire ?

Rupert tira un papier de sa poche.

— Voilà un billet écrit par ma femme qui donne rendez-vous à n'importe qui, pour samedi, à huit heures.

— Je vois bien, mais il n'y a pas d'adresse.

— Bien ; et samedi à huit heures, soyez là pour le coup de théâtre, car s'il convient que le rendez-vous ait lieu, il convient aussi qu'il n'ait pas de suites trop graves pour mon honneur.

Les deux hommes se serrèrent la main, et le banquier fit atteler pour aller à Paris.

XIV

Le Château de Champcueil

Le comte de Chavenay, devant l'insuccès de ses recherches, pensa qu'il était temps de mettre le marquis de Champcueil à l'abri de nouvelles tentatives du banquier ; un secret espoir lui disait que Hélène de Champcueil lui serait un allié utile et que peut-être la noble jeune fille saurait mieux que lui, découvrir sa sœur.

Les femmes ont une intuition des choses que les hommes ne possèdent pas.

L'aveugle fit quelques difficultés puis, pressé par le commandant Bitter, il finit par autoriser une visite du comte à sa fille pour sonder le terrain.

Contran partit donc pour Champcueil.

Au moment de se mettre en route, il pensa à Hector Favrol qu'il n'avait pas revu depuis son départ de Moulin-Galant. Il avait été lui-même si occupé qu'il avait à peine remarqué l'absence

prolongée de son ami.

— Bah ! se dit-il, il en tenait pour la meunière, il file là-bas le parfait amour au nez de ce brave Chopin.

Il se fit conduire chez Hector et apprit sans trop d'étonnement que M. Favrol n'était pas revenu de sa partie de chasse de l'année d'avant.

— Je vais le voir au moulin en passant.

Le temps était superbe. C'était une belle journée du mois de mars 1851 ; Contran prit le train pour Corbeil et, comme l'année précédente, monta dans la patache à la mère Franquin.

Il arriva dans la journée au Moulin-Galant et trouva au moulin un air morne qui le surprit.

Le meunier Chopin lui fit les honneurs de chez lui avec une dignité qui étonna le comte. Il demanda des nouvelles de la meunière et le mari répondit qu'à la suite d'une grande et cruelle maladie madame Chopin allait mieux, mais voyait peu de monde.

Contran sentait comme un malheur planer au-dessus de cette maison. Le meunier l'invita à dîner, mais il refusa, disant qu'il devait être le soir à Champcueil.

— Je dois m'y rendre également, dit Chopin. Et puisque je vous vois, monsieur le comte, permettez-moi de vous annoncer que j'ai cédé le moulin, tout en restant garant de vos loyers.

DOUCÈDE

Marchand-Tailleur

Boulevard Gambetta, N° 59, CAHORS

CAHORS

Expédition des Bonnets

PARIS

HAUTE NOUVEAUTÉ

ELBEUF

HAUTE NOUVEAUTÉ

ANGLAIS

1894

1901

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison

